

Objet : distribution de masques aux Kremlinois

Monsieur le Maire,

Nous avons appris dans une vidéo en début de semaine sur les réseaux sociaux votre décision de procéder à la distribution des masques commandés par la ville sur la base d'un fichier d'inscription en ligne. En début de semaine, vous avez également écrit aux parents d'élèves pour leur demander de remplir un questionnaire en ligne.

On le sait, la fracture numérique n'épargne pas notre ville. L'utilisation d'outils numériques, qui pouvait constituer hier pour certains une barrière dans l'accès à certains services, notamment les services publics, devient un enjeu de survie en période de pandémie. Ce n'est pas acceptable. Pour les familles qui ne disposeraient pas de connexion internet, pour les personnes âgées qui, pour beaucoup, ne sont pas familières de ces outils, pour les personnes en situation de précarité numérique, ces questionnaires sont et resteront inaccessibles. Quels moyens envisagez-vous pour permettre de toucher le plus grand nombre possible de ces Kremlinois ?

De même, quelle raison justifie que l'inscription des Kremlinois pour recevoir des masques soit close le 11 mai prochain ? Pour que le plus grand nombre de Kremlinois puisse bénéficier de masques, il nous paraît en effet utile que l'inscription ne soit pas close dès lors que la pandémie n'est pas terminée.

Par ailleurs, les questionnaires que vous avez mis en ligne pour recenser les besoins des Kremlinois ne manquent pas de nous interroger. En effet, ni le questionnaire pour la réouverture des écoles, ni le questionnaire pour les masques ne précisent les mentions pourtant obligatoires dès lors que la collectivité souhaite respecter le Règlement général sur la protection des données. Nous sommes d'autant plus inquiets de l'utilisation de données recueillies par ces questionnaires qu'elles concernent des personnes mineures, puisque vous demandez les noms, prénoms et dates de naissance des enfants par exemple.

Ainsi les Kremlinois qui renseignent des informations personnelles ne savent pas où les informations recueillies par ces formulaires sont enregistrées. Ils ignorent également qui sont les destinataires de ces données et qui a accès au fichier. Aucun des deux questionnaires ne mentionne la durée de conservation des données récoltées. De même, il n'est fait aucune mention, sur le formulaire, de la possibilité pour les répondant d'accéder aux données les concernant, de les rectifier, de demander leur effacement ou d'exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces éléments ne sont que quelques exemples des mentions obligatoires qui doivent figurer, selon la CNIL, sur les formulaires de collecte de données personnelles.

Enfin, l'utilisation de la plateforme Google nous étonne beaucoup. D'une part, vous avez à plusieurs reprises indiqué que la collectivité devait participer à l'indispensable effort de réindustrialisation du pays, mais vous faites le choix d'un géant du numérique américain qui n'a de cesse d'empiéter sur les libertés individuelles. D'autre part, Google ne saurait être considéré comme un ardent défenseur du RGPD. La CNIL a ainsi précisé en janvier 2019 que les traitements des données personnelles par Google étaient « particulièrement massifs et intrusifs ». Ce choix d'un GAFAM ne manque donc pas de nous interpeller, d'autant qu'il existe des alternatives françaises en termes de logiciels libres.

Aussi, pourriez-vous nous indiquer qui a accès au fichier des données récoltées, quelle utilisation en est prévue, quelles sont les conditions de conservation de ces données, quelles garanties sont données aux Kremlinois que les informations personnelles récoltées ne seront pas réutilisées ultérieurement ?

L'état d'urgence sanitaire ne peut signifier la fin de l'état de droit. Si la crise que nous traversons impose de pouvoir être réactif, elle ne peut être une raison pour s'attaquer aux libertés individuelles des citoyens.

Au regard de ces éléments, nous souhaitons proposer une distribution des masques commandés par la ville en deux temps. La première étape pourrait constituer à distribuer deux masques dans chaque boîte aux lettres de la ville, ce qui représente environ la moitié du stock commandé. À ces deux masques distribués à tous, nous pourrions ajouter la mobilisation du tissu local : la réserve communale, les associations de la ville, les organismes municipaux comme le CCAS ou Kremlin-Bicêtre Habitat et les associations de locataires, les médecins, infirmiers, professionnels de santé, pharmaciens et les commerçants pourraient être des relais utiles pour la distribution des masques, sur la base d'un engagement de les distribuer gratuitement. Cela permettrait à chaque foyer de recevoir au moins deux masques dès que les délais de livraison le permettraient, sans attendre de devoir se déplacer pour les récupérer.

Enfin, malgré la qualité des produits qui peuvent aujourd'hui être commandés, nous savons que les masques réutilisables tendent à s'user au regard des lavages réguliers dont ils doivent être l'objet. Aussi, avez-vous d'ores et déjà prévu de commander d'autres masques ? Le Premier ministre a d'ailleurs incité les collectivités à le faire dans son discours du 28 avril en précisant que l'État prendrait en charge demain la moitié du coût de la commande publique.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées

Jérôme Giblin

Jean-Luc Laurent

Paule Mathonnat

Estéban Piard